

# QUAND ON CROIT QUE C'EST FINI SAR COMMENCE !



5 mai 2017

Ce groupe de travail présidé par Mme Biquard, Chef du service des collectivités locales, fut l'occasion de confirmer une fois de plus que la Direction Générale passe allègrement de l'expérimentation à la généralisation dans tous les domaines, le Service d'Appui au Réseau (SAR) ne faisant pas exception.

Dans ses propos introductifs, la Présidente a rappelé le caractère informatif de cette réunion, preuve s'il en était que cette Direction Générale n'a que faire des critiques et propositions des organisations syndicales. Elle déroule son plan inéluctable de réduction du réseau des postes comptables sans états d'âme, par le biais d'outils tels que le SAR.

**F.O.-DGFIP** a tenu malgré tout à assister à ce GT pour porter ses revendications et se faire l'écho des remontées du terrain.

**F.O.-DGFIP** a mis en exergue dans ses propos liminaires l'hypocrisie de la démarche, puisque là où il y a des moyens humains, le travail se fait. Cette prétendue réussite de l'expérimentation n'est-elle pas plutôt l'aveu que le réseau SPL de proximité est désormais passé sous la ligne de flottaison ?

Dans ces mêmes propos, **F.O.-DGFIP** a aussi souligné que le réseau des postes comptables est sacrifié pour de mauvaises raisons. Il est en effet question de production dans ce qui a prévalu à la mise en place des SAR, mais, au vu des chiffres transmis de l'activité de ces derniers, la réalité est beaucoup plus nuancée.

Enfin, la délégation **F.O.-DGFIP** a évoqué le SAR « hébergés » qui aurait plus sa place dans une problématique hospitalière au sein d'un GT dédié à cette mission avec d'autres thématiques telles que les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et la certification des hôpitaux par exemple. Et de rappeler que le SAR « hébergés » permet

quand même de démontrer que la technicité induit l'adossement à un poste comptable, prouvant ainsi la limite de l'exercice auquel la DGFIP se livre depuis fin 2015.

En réponse aux liminaires, la Présidente joue la modestie et le « dormez tranquille », puisque ce n'est qu'un bilan d'étape dressé par la Mission Nationale d'Appui aux Organisations Innovantes (MNAOI) - structure composée d'un AFIP et de deux IP - implantée à Orléans.

Toujours selon la Direction Générale, les SAR « semblent répondre à un vrai besoin opérationnel ».

## LE CHEVAL DE TROIE DE LA DISPARITION DES POSTES SPL

Pour **F.O.-DGFIP**, même s'ils rendent des services appréciés à des collègues « enfoncés » (fiabilisation des comptes de tiers, exploitation des CCA à fortes anomalies, affectation du résultat), les SAR ne doivent pas faire oublier qu'ils sont le cheval de Troie de la disparition des postes SPL ruraux et constituent une mauvaise réponse à un vrai problème lié à la réduction des effectifs. On est clairement en face d'une quasi organisation de la carence des effectifs pour mieux inciter à regrouper et industrialiser les missions.

**F.O.-DGFIP** a rappelé que la prise en charge des titres et leur recouvrement, le visa et le paiement des mandats sont des tâches qu'il convient de garder dans le poste avec un volume d'emplois suffisant. Dans le cas contraire, le poste ne sera plus qu'une « coquille vide » destinée à être absorbée ou supprimée tôt ou tard. En cela, le SAR est plutôt un Système d'Accélération des Restructurations.

Pour la Direction Générale, la question à se poser serait la suivante : « Est-il possible d'exercer le métier de comptable d'une façon un peu différente ? » Et de rajouter qu'elle fait le choix du pragmatisme...

Si la Direction Générale veut nous prouver en réponse que les services facturiers (SFACT) en secteur local, combinés à des SAR seraient la panacée, qu'elle ne compte pas sur nous !

**F.O.-DGFIP** ne nie pas les progrès informatiques mais ils doivent être en appui d'un comptable local doté de toutes les attributions que lui confère le décret GBCP du 7/11/2012 et d'un niveau d'emplois suffisant.

Déporter les activités « cœur de métier » du comptable de façon pérenne vers une structure en direction ou dans un autre poste comptable n'a aucun sens, si ce n'est celui de prouver à terme l'inutilité de maintenir le maillage territorial des comptables locaux.

## DES CHIFFRES BIEN PEU REPRÉSENTATIFS

Comme pour les caisses sans numéraire et autres fadaïses du même genre (Centres de services ressources humaines ou budgétaires par exemple), une expérimentation microscopique chiffrée à 67 ETP pour toute la France est déjà parée, selon la DGFIP, des plus beaux atours et prête à conquérir le réseau.

Sur la faiblesse et la non-représentativité des chiffres de production recensés par la MNAOI, la Direction Générale dit jouer la transparence puisqu' « on n'aurait pas dû peut être vous mettre ces chiffres » et dit qu'il « faut savoir être modeste ».

Pour **F.O.-DGFIP**, la Direction Générale n'aurait tout simplement pas dû oser présenter un bilan avec des remontées aussi faméliques et non représentatives.

Il est ainsi précisé d'emblée que « ce reporting synthétise donc, par activité, la production des SAR et non leur productivité » et que « s'agissant des thématiques les plus emblématiques, la MNAOI a choisi de présenter, pour chacune d'elle, les 3 SAR ayant obtenu les meilleurs résultats ».

De l'art d'embellir les choses pour les rendre plus présentables !

Ce bilan ne concerne que le 4<sup>ème</sup> trimestre 2016, sachant que « tous les SAR n'étaient pas opérationnels au 1/10/2016 », il « retrace l'activité des SAR sur leur(s) premier(s) mois, voire semaine(s) de fonctionnement »

Quelques chiffres communiqués par la MNAOI :

- ▶ les ¾ des SAR ont débuté leur activité entre septembre et octobre 2016,
- ▶ il y a 36 SAR (21 en Direction et 15 en poste comptable) sur 29 départements expérimentateurs,
- ▶ Sur ces 36 SAR, 30 avaient débuté leur activité au 31/12/2016, 6 ont démarré en début 2017 : 5 en janvier et le SAR « Hébergés » en février,
- ▶ Au 31/12/16, « l'expérimentation back office dans le SPL a mobilisé 67 ETP »,
- ▶ Les SAR sont constitués à 63% d'agents n'appartenant pas à l'EDR,
- ▶ Sur l'ensemble des effectifs des SAR, 51% sont des agents de catégorie B et 36% des agents de catégorie A, les agents de catégorie C sont donc sous-représentés.

Par contre, **F.O.-DGFIP** n'a pu avoir aucune réponse à sa question sur la répartition par type de poste (C1, C2, C3 ou C4) des 218 postes comptables ayant sollicité les SAR. La MNAOI n'y avait pas pensé, mais se fend d'un « ce n'est pas forcément pour les petits postes », c'était pourtant le but !

## DES EDR DE LUXE ?

Pour la Direction Générale, l'articulation entre l'EDR et les SAR est une vraie question qu'elle se contente pour l'instant de renvoyer aux N°1 locaux expérimentateurs : « on laisse le terrain gérer les moyens ».

Selon la Direction Générale, il ne faut pas faire du SAR un « EDR de luxe, ce n'est pas la philosophie de l'affaire ».

Le SAR ne ferait donc pas disparaître l'EDR si l'on comprend bien la DGFIP, mais alors comment le dotera t-on en emplois ? Pour **F.O.-DGFIP**, il y a fort à parier que ce sera en prélevant sur les postes, faisant ainsi passer certains sous la « taille critique » menaçant leur propre existence.

Pour **F.O.-DGFIP**, si 37% de l'EDR est focalisée exclusivement sur ces SAR, c'est autant de moins pour continuer à aider les postes.

Ce commencement d'aspiration de l'EDR par les SAR préfigure une pérennisation que la Présidente avouera à demi-mot : « je ne vous dit pas qu'on ne réfléchit pas à une forme de pérennisation, mais les

contours ne sont pas arrêtés »...ce qui n'empêche pourtant pas certains n°1 locaux zélés de continuer à dire que leurs SAR seront pérennisés !

Pour **F.O.-DGFIP**, comment peut-on continuer à faire confiance à notre Direction obnubilée par sa recherche du moindre coût et de l'industrialisation à outrance, même si elle s'en défend en séance en clamant que le SAR n'est pas lié à la baisse des moyens ? L'offensive étant tellement tout azimut et sur toutes les missions que la parole de cette Direction Générale n'a plus beaucoup de crédit !

## MENACES SUR LA CARTOGRAPHIE DES IMPLANTATIONS

Il n'aura cependant pas fallu attendre longtemps pour que le masque se fendille et que le vrai visage des SAR apparaisse aux détours de deux phrases prononcées par la chef de service : « Cette façon de fonctionner (les SAR) semble de nature à assouplir les règles d'exercice des missions » et « Raisonner autrement en cartographie des implantations : oui ».

Nous prenant pour des innocents, la chef de service indique que les SAR seraient nés « de bonnes idées trouvées ça et là ». Ainsi donc, leur création proviendrait seulement du recueil de « recettes » locales mises bout à bout !

Cela fait plusieurs dizaines d'années que des structures ou cellules existaient dans les ex-Trésoreries générales de l'ex-DGCP pour aider les comptables demandeurs sur des thématiques ponctuelles et ciblées parallèlement au travail de masse accompli par les équipes de renfort dans les postes.

Et pour autant, aucun SAR n'avait germé dans les cerveaux de nos décideurs de l'époque !

Pour **F.O.-DGFIP**, c'est donc bien l'occasion qui fait le larron, où plutôt la conjonction des planètes, rendue possible par la dématérialisation et l'obsession de la réduction des coûts budgétaires et humains.

Qui plus est, vouloir passer d'une expérimentation nationale culminant à 67 ETP à une généralisation relève de l'inconscience et semble bien préemptoire.

Mais la mode à la DGFIP n'est-elle pas à ce type de raisonnement ?

Il suffit de se rappeler qu'à partir d'un Centre de Services Ressources Humaines (CSRH) expérimental de 6 agents à Tours, on en déduit le fonctionnement et la généralisation des futurs CSRH calibrés à 50 ETP !

## VITE REVENIR À LA RÉALITÉ

Pour **F.O.-DGFIP**, il faut vite revenir à la réalité et regarder d'où viennent les SAR : ils sont dans la continuité pleine et entière de la démarche stratégique et s'inspirent assez fidèlement du rapport de l'Inspection Générale des Finances de mai 2015 sur le rôle des comptables publics auprès des collectivités territoriales les plus importantes.

### MORCEAUX CHOISIS DU RAPPORT IGF :

Pages 52 et 53 : « La mission propose la constitution de structures destinées à centraliser et rationaliser les fonctions de contrôle, de paiement de la dépense et de recouvrement de la recette de plusieurs grandes collectivités passées à la dématérialisation totale dans un périmètre géographique pouvant aller, en fonction de la taille, de l'intercommunalité à la région, en passant par le département. Ce processus de rationalisation ciblera en priorité les grandes collectivités au sein dudit périmètre et pourra s'étendre progressivement par la suite aux autres collectivités du département ou de la région concernés. »

« Cette proposition d'évolution entraînerait nécessairement des impacts sur la chaîne de la dépense et de la recette. De fait, la mise en place de centres de services communs (CSC) modifierait la gestion actuelle de ces fonctions : (...) l'identité du détenteur de la responsabilité personnelle et pécuniaire des actions relatives aux opérations de paiement et de recouvrement nécessiterait d'être révisée au regard de la configuration du centre de services communs. »

Les CSC « seraient une source d'économies d'échelles et, partant, de restitutions d'effectifs ».

## CACHEZ CE CENTRE DE SERVICES COMMUNS...

Pour **F.O.-DGFIP**, les SAR se cachent sous le faux nez de soutien au réseau mais restent fidèles à leur appellation première fin 2015 de « centres de services communs back-office SPL » vite rectifiée par l'administration courant 2016 en « Services d'Appui au Réseau » beaucoup plus sexy ! Des mots différents mais une finalité commune : siphonner le poste comptable, le rendre exsangue et ainsi mieux

pouvoir justifier sa suppression avec la bénédiction de l'IGF. Sur ce plan là, le service Pilotage Budget (SPIB) a bien retenu la leçon avec seulement une petite centaine de postes C4 survivant encore tant bien que mal, atteints par le virus de la « taille critique » que leur a inoculé le Directeur Général !

Sur les juridictions financières, et en réponse à **F.O.-DGFIP**, la Direction Générale précise qu'elle a écrit officiellement au Procureur près la Cour des Comptes et que cette dernière a considéré que les précautions prises étaient valables et ne mettaient pas en danger l'activité des comptables. **F.O.-DGFIP** reste cependant très circonspect sur cette conclusion ; en effet, derrière des SAR dits « de soutien » avancent souvent tapis dans l'ombre des SAR dits de « sous-traitance » qui sont, eux, de véritables précurseurs de l'industrialisation des tâches au détriment du poste comptable.

## DES CONTRÔLES INTERNES BIEN FLOUS

Sur les contrôles internes et la répartition des tâches entre délégant (le poste) et délégataire (le SAR), la délégation de l'organisation de l'activité au SAR entraîne des risques de dessaisissement de pans entiers d'opérations à même d'engager la responsabilité du comptable local devant les juridictions financières. Les agents du SAR sont en outre placés sous l'autorité hiérarchique du responsable du SAR.

Sur les contrôles de supervision, rien ne serait acté selon l'administration. Il serait plus pertinent en effet, pour la DGFIP, que le SAR réalise les contrôles de supervision avec droit de regard du délégant.

**F.O.-DGFIP** en déduit que tout est encore fluctuant et ce n'est pas la seule référence à l'article 16 du décret du 7/11/2012 qui saurait nous rassurer.

La délégation **F.O.-DGFIP** a aussi retenu que l'un des objectifs, et pas le moindre, des SAR est « d'explorer de nouveaux champs d'intervention, plus proches du cœur de l'activité comptable ».

C'est ni plus ni moins la prise en charge des titres, leur recouvrement et le visa de la dépense. On ne vous fait pas de dessin sur ce qui arrive ensuite au poste comptable ...

Les autres points ayant fait l'objet de débat entre les organisations syndicales et la Direction Générale :

- ▶ L'encaissement des chèques au sein d'un SAR : la DGFIP fonde plus d'espoir sur le développement du PES ASAP,
- ▶ Les plans CHD : le SAR prépare mais le chef de poste dispose,
- ▶ Sur les difficultés du poste « cible » SAR « Hébergés » à l'exploitation du flux 53 de la BDF, le remède serait, selon la DGFIP, la DFTisation (fait d'ouvrir des comptes de dépôt de fonds par établissement).

**Pour conclure, F.O.-DGFIP s'est trouvé face à une administration droite dans ses bottes, malgré la fragilité et le peu de recul de l'expérimentation SAR.**

**On continue donc et on pérennise ! Pour F.O.-DGFIP, c'est un contresens total puisque l'on se dit toujours en expérimentation.**

**Le prochain (et dernier ?) bilan aura lieu en 2018.**

**Bilan ou pas, pour F.O.-DGFIP, ces SAR sont plus que jamais des Systèmes d'Accélération des Restructurations que l'on doit combattre.**

**Fort de toutes ces observations sur ce mini-bilan des SAR, F.O.-DGFIP réitère son opposition à ce siphonnage des postes, sous couvert d'aide à ces derniers que notre Direction Générale a contribué à rendre ingérables en les asphyxiant.**

**Pour F.O.-DGFIP, maintenir un réseau de proximité doté d'effectifs suffisants est le meilleur moyen de sauvegarder la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, pilier et clé de voute de toute notre organisation.**

**Au fond, c'est bien lorsqu'on n'y croit plus que le SAR commence !**

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

à **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu